



**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2022**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	23
1.10.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	23
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	24
2.1.	Modalités de tarification .....	24
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	25
2.3.	Recettes .....	27
3.	Indicateurs de performance .....	28
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	28
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	28
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	30
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	30
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	33
4.	Financement des investissements .....	39
4.1.	Montants financiers .....	39
4.2.	Etat de la dette du service .....	39
4.3.	Amortissements .....	39
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	39
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	40
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	40
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	40
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	41

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

**Oui**      **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi : Bézenet, Chamblet, Chappes, Cosne-d'Allier, Doyet, Haut-Bocage, Montmarault, Murat, Saint-Priest-en-Murat, Verneix
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 22/10/2020  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  Régie par Régie simple

\* Approbation en assemblée délibérante

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 819 habitants au 31/12/2022 (5 565 au 31/12/2021).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 784 abonnés au 31/12/2022 (3 612 au 31/12/2021).

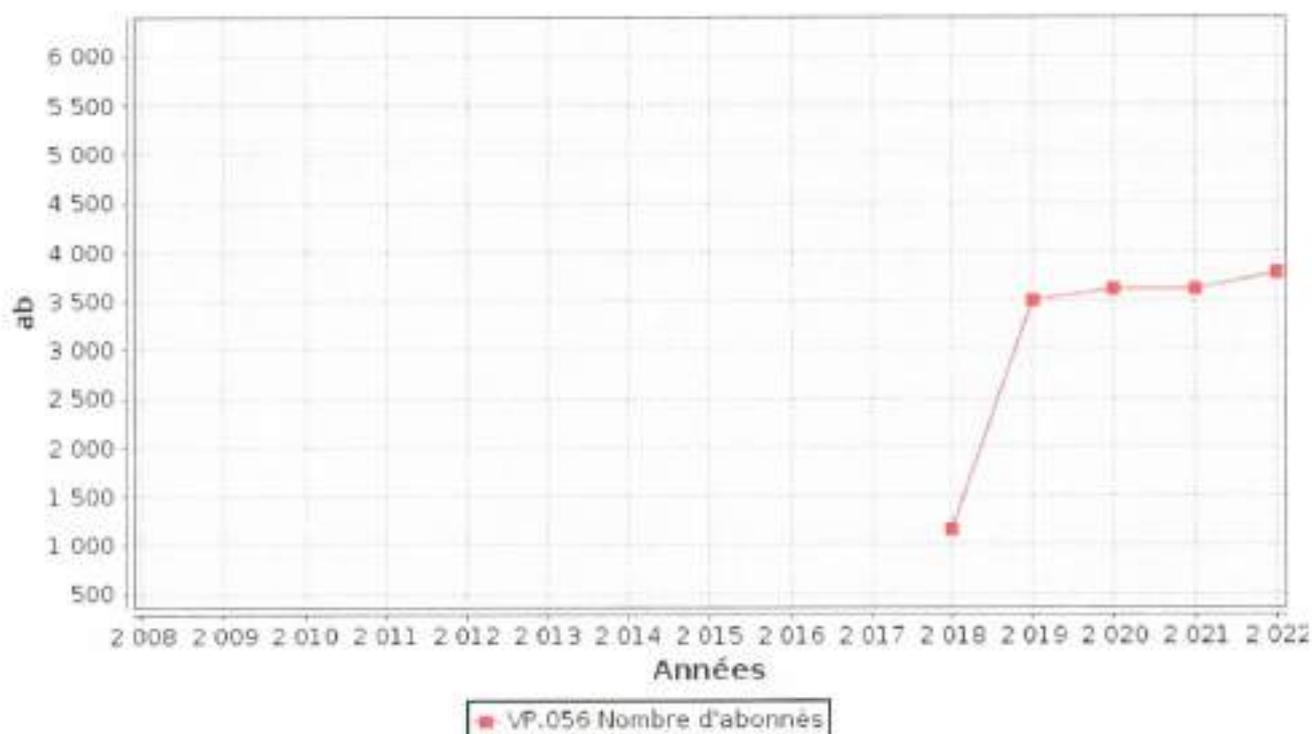
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Bézenet	436	436	0	436	
Chamblet	236	236	0	236	
Chappes	37	37	0	37	
Cosne-d'Allier	1323	1323	0	1323	
Doyet	417	417	0	417	
Haut-Bocage	72	72	0	72	
Montmarault	1019	1019	0	1019	
Murat	72	72	0	72	
Saint-Priest-en-Murat	0	30	0	30	
Verveix	0	142	0	142	
<b>Total</b>	<b>3 612</b>	<b>3 784</b>	<b>0</b>	<b>3 784</b>	<b>4,8%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 784.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 59,26 abonnés/km) au 31/12/2022. (53,81 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,54 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,54 habitants/abonné au 31/12/2021).



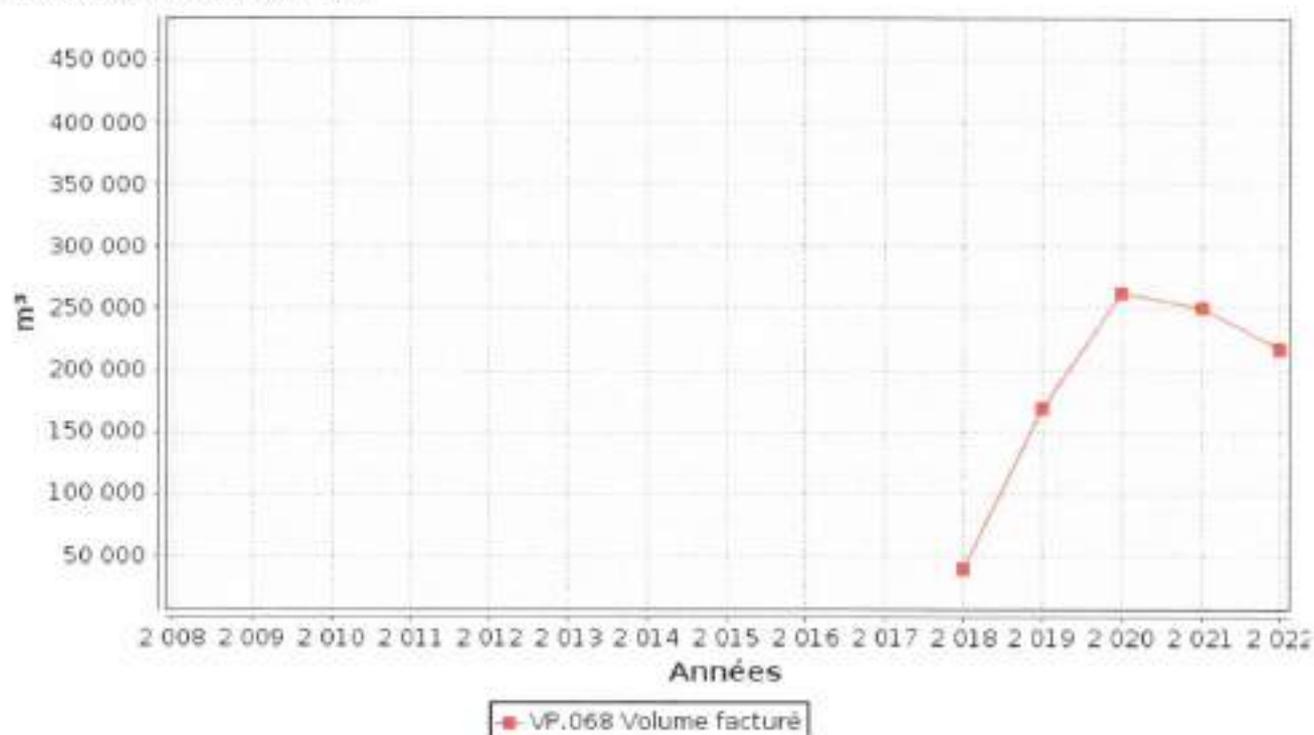
### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	251 172	216 646	
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>251 172</b>	<b>216 646</b>	<b>-13,8%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

*Commentaire : les volumes facturés ont diminué à cause de la mise en place des régies qui nous a obligés à clôturer l'exercice budgétaire en octobre 2022*



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

### **1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

### **1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 43,15 km de réseau unitaire hors branchements,
- 20,7 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 63,85 km (67,12 km au 31/12/2021).

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 14 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Montmarault - Nord  
Code Sandre de la station : 0403186S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		15/06/1990											
Commune d'implantation		Montmarault (03186)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1400											
Nombre d'abonnés raccordés		450											
Nombre d'habitants raccordés		639											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		432											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/09/2011											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Prugnes et de la Thernille									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
MES		20		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/09/2022		OUI		<3	98%	<15	95%	9	94%	2,68	91%	0,56	87%

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (TMS)

**STEU N°2 : CHAMBLET - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403052S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1986									
Commune d'implantation		Chamblet (03052)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		350									
Nombre d'abonnés raccordés		236									
Nombre d'habitants raccordés		466									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		53									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Niveau Rouge, affluent de Foeil							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/11/2021	OUI	10	93%	75	76%	15	86	41,2	29%	5,38	10%

Nouvelle station en filtres plantés en cours de réalisation

**STEU N°3 : CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"**  
Code Sandre de la station : 0403052S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge									
Date de mise en service				01/11/2004									
Commune d'implantation				Chamblet (03052)									
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				75									
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				11									
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		fossé puis ruisseau du gd étang									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N°4 : BEZENET - Station d'épuration "Gare"**  
Code Sandre de la station : 0403027S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/07/2000									
Commune d'implantation		Bézenet (03027)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		850									
Nombre d'abonnés raccordés		436									
Nombre d'habitants raccordés		679									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		160									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/10/1999									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau le Greléry							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		20			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		65			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL		10			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt		2			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/06/2022	OUI	<3	99%	33	96%	<2	99%	21,8	76%	2,1	76%

**STEU N°5 : Station d'épuration de Montmarault - Sud**  
Code Sandre de la station : 0403186S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/04/1998									
Commune d'implantation		Montmarault (03186)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1400									
Nombre d'abonnés raccordés		569									
Nombre d'habitants raccordés		807									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		210									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 22/12/2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Sarre							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/04/2022	OUI	9	94%	21	93%	4	95%	5,37	87%	2,7	42%

**STEU N°6 : VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"**  
Code Sandre de la station : 0403305S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/06/1979									
Commune d'implantation		Verneix (03305)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		250									
Nombre d'abonnés raccordés		77									
Nombre d'habitants raccordés		137									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		37,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/04/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau la Plante de Fragne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO		120				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES		35				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>											

**STEU N°7 : DOYET - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403104S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/11/1979									
Commune d'implantation		Doyet (03104)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		800									
Nombre d'abonnés raccordés		1019									
Nombre d'habitants raccordés		1742									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		120									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/04/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau La Souche, affl. de l'Oeil							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70		
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75		
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90		
NGL		15			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt		2			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/06/2022	OUI	5	98%	44	96%	17	97%	17,9	83%	1,08	90%

**STEU N°8 : MURAT - Station d'épuration "sud"**  
Code Sandre de la station : 0403191S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/07/1999									
Commune d'implantation		Murat (03191)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80									
Nombre d'abonnés raccordés		37									
Nombre d'habitants raccordés		107									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>											

**STEU N°9 : MURAT - Station d'épuration "nord"**  
Code Sandre de la station : 0403191S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien											
Date de mise en service		01/09/1997											
Commune d'implantation		Murat (03191)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80											
Nombre d'abonnés raccordés		35											
Nombre d'habitants raccordés		101											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de Murat									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>													

**STEU N°10 : VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"**  
Code Sandre de la station : 0403305S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien											
Date de mise en service		01/02/1994											
Commune d'implantation		Verneix (03305)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		160											
Nombre d'abonnés raccordés		65											
Nombre d'habitants raccordés		117											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		25											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de Thizon									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>													

**STEU N°11 : Cosne d'Allier - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403084S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Cosne-d'Allier (03084)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		3000									
Nombre d'abonnés raccordés		1323									
Nombre d'habitants raccordés		1841									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		600									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 03/06/1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		FOEIL							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>Voir détail du bilan en annexe</i>											

**STEU N°12 : Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT**  
Code Sandre de la station : 0403256S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		01/06/1996											
Commune d'implantation		Saint-Priest-en-Murat (03256)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		60											
Nombre d'abonnés raccordés		30											
Nombre d'habitants raccordés		46											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		9											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur _____											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
MES		150			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>													

**STEU N°13 : HAUT-BOCAGE (Maillet)**  
Code Sandre de la station : 0403158S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2015								
Commune d'implantation			Haut-Bocage (03158)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			195								
Nombre d'abonnés raccordés			72								
Nombre d'habitants raccordés			105								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			29,3								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21/07/2015								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur La côte de Moulins								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		85		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>											

**STEU N°14 : CHAPPES - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403058S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/06/1999									
Commune d'implantation		Chappes (03058)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80									
Nombre d'abonnés raccordés		37									
Nombre d'habitants raccordés		62									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		rivière de Chaume							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	<b>Conc</b> mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>											

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)



### 1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)	0,73	2,09
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	0,13
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	2,79	0
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)	3,12	0,25
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny" (Code Sandre : 0403305S0002)	—	0,49
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	0,51	5,51
MURAT - Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0403191S0001)	0	0,06
MURAT - Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0403191S0002)	0	0,06
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg" (Code Sandre : 0403305S0001)	—	0
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)	5,54	7,31
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT (Code Sandre : 0403256S0001)	—	0
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	0
CHAPPES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403058S0001)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>12,7</b>	<b>15,9</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	910€	800€
Participation aux frais de branchement	1 200€ HT	1 200€

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe – Abonnement (€ HT/an)</b>	60 €	60 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
BEZENET	1,14 €/m <sup>3</sup>	1,32 €/m <sup>3</sup>
CHAMBLET	1,34 €/m <sup>3</sup>	1,46 €/m <sup>3</sup>
CHAPPES	1,10 €/m <sup>3</sup>	1,30 €/m <sup>3</sup>
COSNE D'ALLIER	1,28 €/m <sup>3</sup>	1,42 €/m <sup>3</sup>
DOYET	1,10 €/m <sup>3</sup>	1,30 €/m <sup>3</sup>
HAUT-BOCAGE(MAILLET)	1,38 €/m <sup>3</sup>	1,49 €/m <sup>3</sup>
MONTMARSAULT	1,24 €/m <sup>3</sup>	1,39 €/m <sup>3</sup>
MURAT	1,34 €/m <sup>3</sup>	1,46 €/m <sup>3</sup>
ST PRIEST EN MURAT	0,95 €/m <sup>3</sup>	1,20 €/m <sup>3</sup>
VERNEIX	1,25 €/m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
<b>Redevances</b>		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 22/10/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 22/10/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

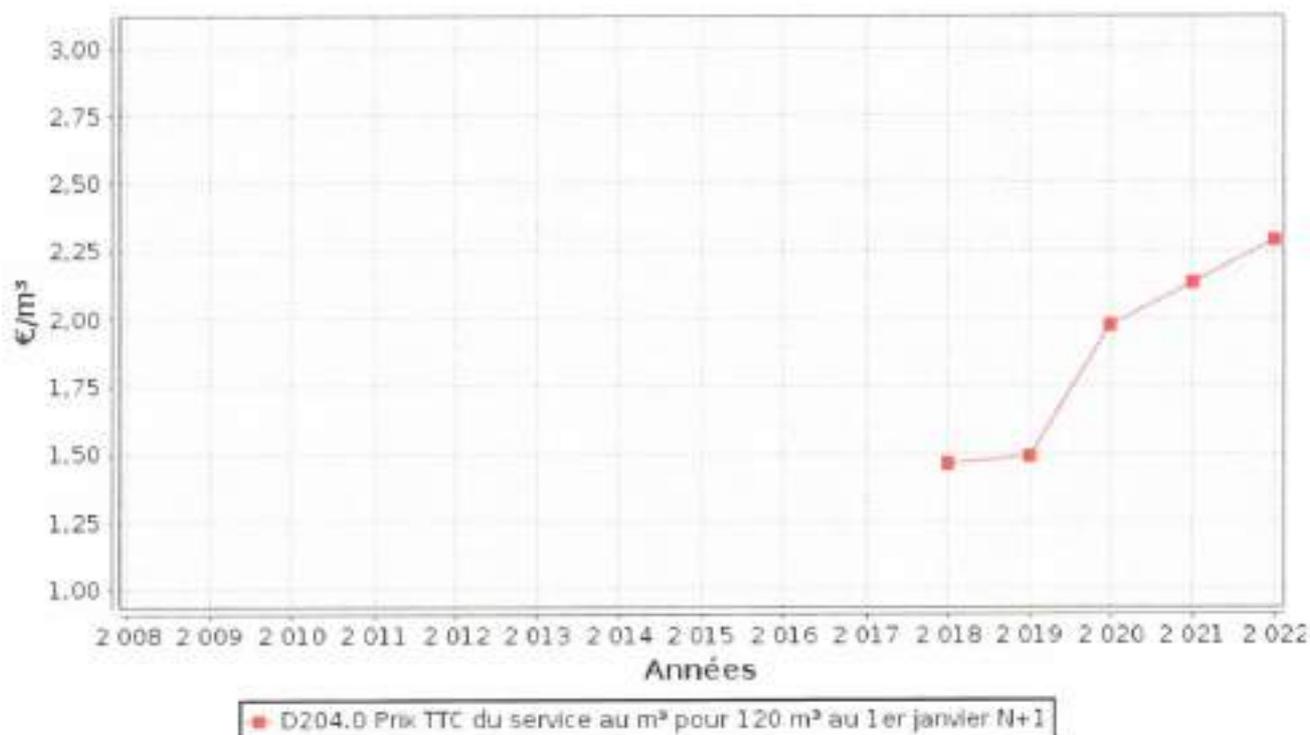


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	153,60	170,40	10,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	213,60	230,40	7,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
TVA	23,28	24,96	7,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	42,48	44,16	4%
<b>Total</b>	<b>256,08</b>	<b>274,56</b>	<b>7,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,13</b>	<b>2,29</b>	<b>7,5%</b>

*Du fait de la disparité des tarifs, ceux appliqués sur la commune de Cosne d'Allier sont pris pour référence.*

*Pour précision, une harmonisation de la redevance Assainissement Collectif a été décidée par délibération du 22/10/2020 avec un lissage jusqu'en 2025.*



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Bézenet	1,98	2,18
Chamblet	2,20	2,33
Chappes	1,94	2,16
Cosne-d'Allier	2,13	2,29
Doyet	1,94	2,16
Haut-Bocage	2,25	2,36
Montmarault	2,09	2,25
Murat	2,20	2,33
Saint-Priest-en-Murat	1,77	2,05
Verneix	2,10	2,27

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

*Afin de répondre aux principes fondateurs de l'intercommunalité et la mise en commun de ses moyens dont ses ressources financières, il a été décidé, compte-tenu de l'importance des travaux à réaliser à court et moyen terme et des services à organiser, d'opter pour un lissage progressif des tarifs et redevances jusqu'en 2025, avec pour but à atteindre :*

- **Part fixe 60€ HT/an**
- **Part variable : 1,70€ HT/m³**

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	483 719,14	470 229,21	-2,8%
Recettes PFAC			
Contribution au titre des eaux pluviales	52 973,58	0 *	
Recettes liées aux travaux	12 870,34	6 000,00	
Recettes liées aux diagnostics	7 900,00	10 700,00	
Total autres recettes	73 743,92	16 700,00	-77,3%
<b>Total des recettes</b>	<b>557 463,06</b>	<b>486 929,21</b>	<b>-12,6%</b>

\* pas de journée complémentaire en comptabilité du fait de la mise en place des régies donc la facturation se fera en année N+1

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 470 229 € (483 719 au 31/12/2021).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 784 abonnés potentiels (100% pour 2021).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		___%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	___%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2022 (30 pour 2021).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	84	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	19,2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	4,5	—	100
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	51	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	84	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	15	—	100
DOYET - Station d'épuration	48	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	4,8	100	100
MURAT - Station d'épuration "nord"	4,8	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	9,6	—	100
Cosne d'Allier - Station d'épuration	180	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	3,6	—	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	11,7	100	100
CHAPPES - Station d'épuration	4,8	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées

d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	84	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	19,2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	4,5	—	100
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	51	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	84	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	15	—	100
DOYET - Station d'épuration	48	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	4,8	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord"	4,8	—	—
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	9,6	—	—
Cosne d'Allier - Station d'épuration	180	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	3,6	—	—
HAUT-BOCAGE (Maillet)	11,7	—	100
CHAPPES - Station d'épuration	4,8	—	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	84	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	19,2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	4,5	—	—
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	51	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	84	100	100
VERNEIX - Station d'épuration "Savigny"	15	—	100
DOYET - Station d'épuration	48	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	4,8	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord"	4,8	—	—
VERNEIX - Station d'épuration "Bourg"	9,6	—	—
Cosne d'Allier - Station d'épuration	180	100	100
Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT	3,6	—	—
HAUT-BOCAGE (Maillet)	11,7	—	—
CHAPPES - Station d'épuration	4,8	—	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Montmarault - Nord :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,09
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,09

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### CHAMBLET - Station d'épuration :

*Néant*

#### CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" :

*Néant*

**BEZENET - Station d'épuration "Gare" :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**Station d'épuration de Montmarault - Sud :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,25
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,25

**VERNEIX - Station d'épuration "Savigny" :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,49
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,49

**DOYET - Station d'épuration :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,51
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5,51

**MURAT - Station d'épuration "sud" :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,06
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,06

**MURAT - Station d'épuration "nord" :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,06
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,06

**VERNEIX - Station d'épuration "Bourg" :***Néant*

**Cosne d'Allier - Station d'épuration :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,31
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7,31

**Station d'épuration SAINT PRIEST EN MURAT :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**HAUT-BOCAGE (Maillet) :***Néant***CHAPPES - Station d'épuration :***Néant*

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 787 700	1 911 700
Montants des subventions en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 652 263,87	3 845 003,94
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	63 511,79
	en intérêts	8 042,06

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 247 333,61 € (219 898,62 € en 2021).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
COSNE-Tranche 1	1 437 700	
VERNEIX- STEU Bourg	474 000	

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 565	5 819
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	12,7	15,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,13	2,29
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# ANNEXES

# Service de l'assainissement collectif

## Exercice 2022

### Tableau comparatif des indicateurs

#### et positionnement par rapport aux autres services au 20/06/23

Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Type de collectivité : Syndicat Mixte

Nom du service : assainissement collectif

Missions du service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie simple

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Existence d'une CCSP :  Oui  Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Valeur du service	Exercice 2022-1		Exercice 2022			
			Moyenne dans la classe ( <i>€ 500 - 10 000/j habitants</i> )	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe ( <i>€ 500 - 10 000/j habitants</i> )	Moyenne nationale	
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	<b>5 565</b>	3 970 560 (673)	53 572 672 (6001 - 49%)	<b>5 819</b>	(sans objet)	37 912 (55 - 0%)
D202.0	Nombre d'autorisations de versement d'effluents d'établissements industriels	unité	<b>0</b>	7 253 (661)	26 488 (6110 - 50%)	<b>0</b>	(sans objet)	29 (55 - 0%)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	lMS	<b>12,7</b>	187 274,3 (533)	1 096 831,1 (5185 - 48%)	<b>15,9</b>	(sans objet)	357,5 (47 - 0%)
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier N+1	€/m <sup>3</sup>	<b>2,13</b>	2,39 (664)	2,2 (3921 - 49%)	<b>2,29</b>	(sans objet)	1,74 (54 - 0%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	<b>100</b>	93,52 (543)	95,54 (5037 - 41%)	<b>100</b>	(sans objet)	98,68 (53 - 0%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	<b>30</b>	90 (660)	50 (5991 - 48%)	<b>15</b>	(sans objet)	73 (55 - 0%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<b>100</b>	95 (313)	92 (4383 - 36%)	<b>100</b>	(sans objet)	99 (50 - 0%)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<b>100</b>	95 (487)	96 (4216 - 39%)	<b>100</b>	(sans objet)	99 (43 - 0%)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<b>100</b>	49 (486)	85 (4191 - 39%)	<b>100</b>	(sans objet)	99 (39 - 0%)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	<b>100</b>	29,5 (488)	86,1 (2716 - 25%)	<b>100</b>	(sans objet)	99,8 (23 - 0%)
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	<b>0</b>	0,0064 (601)	0,0057 (5433 - 45%)	<b>0</b>	(sans objet)	0,0058 (55 - 0%)
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	<b>0</b>	0,058 (584)	0,162 (4605 - 53%)	<b>0</b>	(sans objet)	0,186 (37 - 1%)
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/1000km	<b>0</b>	1,1 (597)	1,8 (4671 - 53%)	<b>0</b>	(sans objet)	2,9 (37 - 1%)
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	<b>0</b>	0,08 (505)	0,36 (3985 - 43%)	<b>0,1</b>	(sans objet)	1,65 (37 - 1%)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	<b>100</b>	92,9 (446)	93,9 (2901 - 37%)	<b>100</b>	(sans objet)	92,7 (19 - 0%)
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	<b>30</b>	65 (389)	67 (2972 - 34%)	<b>30</b>	(sans objet)	40 (17 - 0%)
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	<b>7,1</b>	3,6 (387)	3,7 (2930 - 32%)	<b>17,4</b>	(sans objet)	4,3 (25 - 1%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	<b>0,02</b>	2,5 (416)	2,62 (3428 - 31%)	<b>0,15</b>	(sans objet)	5,87 (37 - 0%)
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	<b>0</b>	1,83 (568)	1,88 (4677 - 54%)	<b>0</b>	(sans objet)	0,71 (38 - 1%)

Valeur du service :

*Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :*

- *si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les deux années.*

Moyenne dans la classe :

*Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur - Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2022). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.*

*Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2022, car la classe ne peut pas être déterminée.*

Moyenne nationale :

*Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).*

*Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiques sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*

